

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/13**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	21

Date de la convocation
18/03/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

Taux TEOM 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 25 mars à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (19) : Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Maryline MASSONI - Alain MAZZONI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI — François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI -

Pouvoirs (2) : Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI

Absents (16) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Muriel BELTRAN – Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Bernard GRAZIANI – Isabelle GIUDICELLI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Pierre NATALI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le président soumet au conseil communautaire les propositions des taux de TEOM pour l'année 2025. Il est proposé de maintenir les taux de la TEOM afin d'équilibrer la section de fonctionnement, à savoir :

- **Secteur urbain : 19.75 %**
- **Secteur rural : 10.40 %**

Le conseil communautaire ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve l'application, pour l'année 2025, des taux de TEOM suivants :
 - **Secteur urbain : 19.75 %**
 - **Secteur rural : 10.40 %**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président
Jean DOMINICI**

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250325-2025-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025